

IMD World Competitiveness Yearbook 2016

Après une année d'exception, le Luxembourg rechute à la 11^e place

L'an passé, le pays ayant connu un rebond spectaculaire pour se classer 6^e parmi les 61 pays, l'enthousiasme, s'il ne s'est pas évaporé, s'est quelque peu refroidi.

La grande vedette parmi les 4 piliers qui servent à jauger l'évolution de la compétitivité du pays reste celui des Performances économiques. Néanmoins, le pays a dû abandonner sa place de champion pour ses performances dans le sous-pilier relatif au commerce international. Cependant, le Luxembourg défend sa 3^e place sur le podium pour son engagement exceptionnel dans l'échange de services et ses efforts consentis dans le tourisme. Concernant l'échange de biens, le pays devra davantage diversifier son carnet d'adresses. La croissance en 2015 a été vigoureuse, d'où l'avancement de 13 positions du sous-pilier de l'économie nationale et la 6^e place dans l'indicateur relatif à la croissance économique. Pour la 2^e année consécutive, le Luxembourg avance timidement dans l'indicateur de la diversification économique. Avec des nouveaux projets aussi avant-gardistes que la Troisième révolution industrielle ou encore spaceresources.lu, le Luxembourg est prêt pour le *take off*. Quant à l'emploi, même si la création d'emploi reste vigoureuse, le taux de chômage peine à reculer. Autre souci : le sous-pilier des prix. Tandis que la faible inflation fait que le Luxembourg avance de 10 places, l'inadéquation entre l'offre et la demande tant du marché du logement (du 46^e au 50^e rang) que du marché non résidentiel (du 46^e au 48^e rang) est loin d'être résolue.

Le pilier Efficience des pouvoirs publics reste stable. Les finances publiques connaissent une amélioration, passant du 10^e au 7^e rang. La situation en matière de politique fiscale reste insatisfaisante, le Luxembourg apparaissant à la 38^e place sur 61 pays. Il reste des efforts à faire tant du côté du cadre légal et réglementaire, qui recule de 6 places, que du côté de la facilité à lancer son entreprise (en termes de nombre de jours nécessaires), où le Luxembourg se retrouve à un 49^e rang. Des projets tels que l'introduction d'un S.à r.l. simplifiée ou le lancement du grand guichet unique au sein de la House of Entrepreneurship devraient avoir des impacts positifs à l'avenir.

Le pilier Environnement des affaires recule de la 4^e à la 9^e place avec des pertes considérables notamment dans les sous-piliers relatifs au marché du travail (- 9 places), aux pratiques de gestion d'entreprise (- 8 places) et aux attitudes et valeurs (- 9 places). Une bonne amélioration provient du monde de la finance (de la 10^e à la 4^e place).

Quant au dernier pilier, Infrastructures, il montre une évolution assez timide. Tandis que la qualité du transport aérien s'est nettement améliorée, les indicateurs relatifs à l'énergie poursuivent une tendance baissière. Pour ce qui est des infrastructures technologiques et scientifiques, il y a lieu de promouvoir davantage les partenariats privé-public, de rapprocher les jeunes du monde des sciences et de l'ingénierie, et de défendre la position privilégiée du Luxembourg en matière de dépôts de brevets nationaux ainsi que le bon classement en matière de droits de propriété intellectuelle. Côté santé et environnement, le Luxembourg cède 14 places à ses concurrents.

Après une performance meilleure qu'attendue en 2015, le Luxembourg retrouve son classement de 2014. Bien que le recul du 6^e au rang entre 2015 et 2016 paraisse quelque peu alarmant, il y a lieu de tenir compte du fait que le Luxembourg avait profité l'an passé d'une série d'annonces politiques : référendum sur le vote des étrangers, projet de loi omnibus et annonces dans les domaines du logement, des transports publics ou encore de l'aménagement du territoire. Et au vu du nombre de pays qui participent à l'étude de l'IMD, il y a lieu d'admettre qu'une 11^e place ne paraît pas désastreuse. Cependant, le pays devra consentir encore plus d'efforts pour identifier de nouveaux projets porteurs qui aboutissent à la création d'avantages concurrentiels pour les entreprises et ne pas épargner ses efforts dans l'encouragement de l'innovation.

Source – Chambre de Commerce, Communiqué de presse *Retour à la case départ... après une année d'exception, le Luxembourg rechute à la 11^e place* du 31 mai 2016.

Dettes publiques et PIB dans l'UE

Selon les chiffres d'Eurostat pour le 1^{er} trimestre 2016, le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'est établi à 91,7 % dans la zone euro (ZE19), contre 90,7 % à la fin du 4^e trimestre 2015. Dans l'UE28, le ratio a diminué, passant de 85,3 % à 84,8 %. À la fin du 1^{er} trimestre 2016, les titres de créances ont représenté 79,3 % de la dette publique de la zone euro et 80,8 % de celle de l'UE28, les crédits respectivement 17,7 % et 15,2 %, et le numéraire et dépôts 3,0 % et 4,0 %. En raison de l'implication des gouvernements de l'UE dans l'aide financière à certains États membres, des données trimestrielles sur les prêts intergouvernementaux sont également publiées. À

la fin du 1^{er} trimestre 2016, la part des prêts intergouvernementaux dans le PIB s'est établie à 2,2 % dans la zone euro et à 1,6 % dans l'UE28.

Les ratios les plus élevés de la dette publique par rapport au PIB à la fin du 1^{er} trimestre 2016 ont été enregistrés en Grèce (176,3 %), en Italie (135,4 %) ainsi qu'au Portugal (128,9 %), et les plus faibles en Estonie (9,6 %), au Luxembourg (21,8 %) et en Bulgarie (30,3 %).

Source – Eurostat, Communiqué de presse *La dette publique en hausse à 91,7 % du PIB dans la zone euro*, N° 147/2016 du 22 juillet 2016.
<http://ec.europa.eu/eurostat>